



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Commune de Crolles

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
1-Dépenses de fonctionnement	3
2-Recettes de fonctionnement	5
3-Dépenses d'investissement	7
4-Recettes d'investissement	8
5-Dette	9

INTRODUCTION

L'article 107-9° de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) prévoit la rédaction d'une présentation brève et synthétique, à destination des citoyens, retraçant les informations essentielles du budget primitif.

Les orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 08 mars dernier ont permis de présenter le contexte national et local dans lequel s'est élaboré le budget primitif, contexte qui met à nouveau à contribution les collectivités.

Dans ce contexte, les orientations présentées pour 2019 ont montré une prévision de recettes de fonctionnement légèrement en hausse tout en confirmant la poursuite d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement afin de maintenir :

- les mêmes taux pour la fiscalité locale,
- un niveau d'épargne suffisant pour assurer la maintenance et le renouvellement du patrimoine communal,
- un taux d'endettement à 10 % maximum.

L'ensemble des facteurs évoqués et des orientations présentées ont ainsi conduit à proposer un budget maîtrisé et dynamique qui, tout en limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement, réussit à maintenir la même qualité de services à la population et un niveau d'investissement substantiel autofinancé.

Ces choix permettent de poursuivre la concrétisation des axes politiques portés par l'équipe municipale sur fond-de politique sociale équitable et solidaire et de développement durable.

Par rapport aux grandes masses présentées lors des orientations budgétaires, des ajustements à la marge ont été réalisés.

Pour rappel, la compétence eau et assainissement ayant été transférée à la communauté de communes Le Grésivaudan, au 01/01/2018, le budget de la commune se compose donc dorénavant du seul budget principal.

Tableau d'équilibre général du budget principal :

Fonctionnement	dépenses	recettes	épargne brute
opérations réelles	13 799 620,00	16 347 780,00	2 548 160,00
opérations d'ordre et résultat antérieur	7 107 048,05	4 558 888,05	
	20 906 668,05	20 906 668,05	
Investissement	dépenses	recettes	épargne nette
opérations réelles hors dette	9 779 476,43	5 092 074,90	1 343 960,00
Consignation	1 776 800,00		
capital de la dette	1 204 200,00		
cautions/avances marchés	26 000,00		
emprunts de trésorerie	1 076 700,00	1 076 700,00	
opérations d'ordre et résultat antérieur	1 690 219,20	9 384 620,73	
	15 553 395,63	15 553 395,63	

L'épargne nette de 1 343 960 € (soit épargne brute – remboursement capital de la dette) **est en augmentation** par rapport au budget primitif 2018 (723 080 €).

Le montant du **prélèvement** effectué sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (dont amortissements) est de **7 107 048,05 €** (cf. opération d'ordre en dépenses de fonctionnement). Il était de 6 653 039,73 € au BP 2018.

L'épargne nette disponible s'ajoute aux ressources propres d'investissement (cf. détail p. 8), ce qui dégage une **capacité d'autofinancement** des investissements, après remboursement annuel du capital de la dette et cautions éventuelles, de **9 779 476,43 €**.

1 - Les dépenses de fonctionnement

	BP 2019	Rappel BP 2018	Evolution / 2018	% d'évolution / BP
Charges à caractère général (011)	3 353 250,00	3 376 490,00	-23 240,00	-0,69%
Charges de personnel (012)	7 992 000,00	8 104 000,00	-112 000,00	-1,38%
Autres charges de gestion courante (ch 65)	1 394 740,00	1 409 110,00	-14 370,00	-1,02%
Atténuation de produits (ch 014)	594 400,00	586 400,00	8 000,00	1,36%
Total gestion des services	13 334 390,00	13 476 000,00	-141 610,00	-1,05%
Charges financières (ch 66)	324 380,00	358 000,00	-33 620,00	-9,39%
Charges exceptionnelles (ch 67)	140 850,00	1 336 476,85	-1 195 626,85	-89,46%
Dotations aux provisions (ch 68)	0,00	83 000,00	-83 000,00	-100,00%
Dépenses imprévues (ch 022)	0,00	50 000,00	-50 000,00	-100,00%
Total dépenses réelles	13 799 620,00	15 303 476,85	-1 503 856,85	-9,83%
Dépenses d'ordre	7 107 048,05	6 653 039,73	454 008,32	6,82%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 906 668,05	21 956 516,58	-1 049 848,53	-4,78%
TOTAL DEPENSES réelles hors transfert des excédents eau et ass	13 799 620,00	14 117 950,00	-318 330,00	-2,25%

► Des dépenses réelles de fonctionnement en diminution

Elles sont en apparente diminution importante par rapport au budget primitif 2018 (**13 799 620 €** / 15 303 477 € au BP 2018, soit -1,5 M€).

Toutefois, il convient de neutraliser une dépense exceptionnelle en 2018 au chap. 67 (1 185 526,85 €), liée au transfert des excédents des budgets eau et assainissement à la communauté de communes Le Grésivaudan, suite à la prise de compétence au 01/01/2018.

Abstraction faite de cette dépense exceptionnelle, les dépenses réelles diminuent de 318 330 € soit - 2,25 %, par rapport au budget primitif 2018 (+229 927 € / CA 2018, soit + 1,69 %).

✓ **Les charges à caractère général (ch 011) : 3 353 250 €** (3 376 490 € au BP 2018)

Ces dépenses concernent les achats nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'entretien courant du patrimoine de la commune. Elles sont en diminution de 23 240 € par rapport au budget primitif 2018.

Les progressions les plus importantes concernent l'entretien des bâtiments (+ 30 550 €), l'électricité et le gaz (+ 64 000 € du fait notamment d'un décalage de facturation sur la fin de l'année, avec + de 22 000 € payés sur 2019 au titre de factures 2018), mais ces augmentations sont compensées par des diminutions notables : frais d'étude (- 20 350 € car dépense exceptionnelle en 2018 pour l'analyse des besoins sociaux), formations du personnel (- 14 700 €), remboursements de frais (- 16 600 € car dépenses exceptionnelles en 2018), frais de téléphonie et d'affranchissement (- 9 000 €), honoraires (- 9 750 €).

Ce chapitre représente 24,3% des dépenses réelles.

✓ **Les charges de personnel (ch 012) : 7 992 000 €** (8 104 000 € au BP 2018)

Ces charges, qui représentent 57,9 % des dépenses réelles, diminuent de 112 000 € par rapport au BP 2018.

Le budget primitif 2018 a en effet fait l'objet d'un ajustement à la baisse (- 250 000€) par décision modificative, du fait du report à 2019 de la mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel, 50 000 € prévus), de recrutements en interne générant une charge salariale moindre, de recrutements en externe effectués avec un décalage (postes non remplacés temporairement), de crédits non utilisés (remplacement responsable RH), et d'une optimisation des remplacements.

La dépense réelle de 2018 s'est en fait élevée à 7 816 746 €. C'est ce réalisé qui a servi de base au calcul du BP 2019.

Sur cette base, ce chapitre augmente d'environ 175 000 €, soit + 2,2 % par rapport à la dépense réelle 2018.

Cette augmentation correspond à des dépenses nouvelles (renforts, recrutements) à hauteur d'environ 200 000 €, compensées partiellement par des diminutions de dépenses, notamment sur les heures supplémentaires.

Au 01/01/2019, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est de 196,06 (contre 197,64 au 01/01/2018) pour 256 bulletins de salaire. Renforts et recrutements prévus feront augmenter ce nombre d'ETP en cours d'année.

✓ **Les atténuations de produits (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales + contribution à l'effort de redressement des finances publiques) ch 014**

Le FPIC représente 430 000 € (422 000€ au BP 2018). Pour rappel, en 2013 le FPIC s'élevait à 140 000 €, son montant a donc plus que triplé.

La contribution à l'effort de redressement des finances publiques est estimée à 164 400 €, comme en 2018. Cette contribution vient en déduction des recettes fiscales versées, du fait que la commune n'encaisse plus de dotation forfaitaire au titre de la DGF versée par l'Etat (dotation globale de fonctionnement).

✓ **Les autres charges de gestion courante (ch 65) : 1 394 740 €** (1 409 110 € au BP 2018)

Ce chapitre est en diminution, - 14 370 €, par rapport au BP 2018.

Il est constitué essentiellement des subventions versées aux associations qui représentent + de 70 % du chapitre. L'enveloppe globale des subventions est en légère diminution : 984 110 € (1 009 810 € au BP 2018), soit - 25 700 € du fait notamment du versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'association Ama Diem, en 2018, et de la diminution (- 7 500 €) de la subvention versée au COS (comité des œuvres sociales du personnel) qui dépend de la masse salariale.

Toutefois, le montant des subventions aux associations, qui animent diverses activités à l'adresse d'habitants, reste stable (735 000 €). La subvention pour les caisses des écoles (43 750 €) est en petite augmentation de 4 100 €.

La subvention versée au CCAS (centre communal d'action sociale) est en diminution de 7 200 € du fait d'un excédent disponible au budget 2019, elle s'élève à 21 200 €.

Enfin, les subventions liées aux actions de coopération internationale (32 550 €) sont stables. Pour rappel, elles sont compensées par des recettes versées à la commune, par notamment le ministère des affaires étrangères. La contribution communale est stable, à hauteur de 15 000 €.

Le reste du chapitre est constitué notamment de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (221 700 € / 217 390 € en 2017), de la contribution aux syndicats intercommunaux (notamment démolition et parc de Chartreuse) pour 26 000 / 43 500 € en 2018 car arrêt de la contribution à l'association départementale Isère Drac Romanche, du fait du transfert de compétences à la communauté de communes Le Grésivaudan (cette dépense est déduite de l'attribution de compensation versée par le Grésivaudan), et des indemnités, frais de missions et formations liés aux élus (135 900 €).

Ce chapitre représente 10,1 % des dépenses réelles.

✓ **Les charges financières en baisse (ch 66) : 324 380 €** (358 000 € au BP 2018).

Ce chapitre concerne les intérêts de la dette qui diminuent de 33 620 €. Il représente 2,3 % des dépenses réelles.

✓ **Les charges exceptionnelles (ch 67) : 140 850 €** (1 336 476,85 € au BP 2018)

La diminution importante s'explique par des dépenses exceptionnelles constatées en 2018 pour + de 1,2 M€ (essentiellement le transfert à la communauté de communes des excédents des budgets eau et assainissement, suite à la prise de compétence au 01/01/2018 et annulations exceptionnelles de recettes).

Abstraction faite de ces dépenses 2018 exceptionnelles, ce chapitre progresse de 10 700 € essentiellement dûs à une augmentation de l'enveloppe de l'aide aux activités et vacances pour les familles : 138 400 € / 128 200 € au BP 2018).

► **Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 7 107 048,05 €**

Elles correspondent à :

- 800 300 € de dotation aux amortissements
- 6 306 748,05 € de virement à la section d'investissement (5 853 039,73 € au BP 2018) qui résultent d'un cumul des excédents des budgets antérieurs liés au fait que les prélèvements prévus n'ont pas eu à couvrir des besoins de financement de la section d'investissement (reports et mise en attente de certains gros projets).

2 - Les recettes de fonctionnement

	BP 2019	Rappel BP 2018	Evolution / 2018	% de progression / BP
Atténuation de charges (ch 013)	97 500,00	98 000,00	-500,00	-0,51%
Produits des services, du domaine, ventes div (ch 70)	1 187 660,00	1 099 990,00	87 670,00	7,97%
Impôts et taxes (ch 73)	13 723 800,00	13 719 600,00	4 200,00	0,03%
Dotations et participations (ch 74)	834 700,00	719 250,00	115 450,00	16,05%
Autres produits de gestion courante (ch 75)	361 040,00	312 680,00	48 360,00	15,47%
Total recettes de gestion courante	16 204 700,00	15 949 520,00	255 180,00	1,60%
Produits financiers (ch 76)	132 080,00	32 200,00	99 880,00	310,19%
Produits exceptionnels (ch 77)	11 000,00	9 310,00	1 690,00	18,15%
Reprise sur provisions (ch 78)	0,00	0,00	0,00	
Total recettes réelles	16 347 780,00	15 991 030,00	356 750,00	2,23%
Recettes d'ordre (dont excédent antérieur)	4 558 888,05	5 965 486,58	-1 406 598,53	-23,58%
Total recettes de fonctionnement	20 906 668,05	21 956 516,58	-1 049 848,53	-4,78%

► **Des recettes réelles de fonctionnement en légère progression : 16 347 780 €** (15 991 030 € au BP 2018)

Les recettes réelles **augmentent de 356 750 €** par rapport au BP 2018 du fait de :

- Au BP 2018, il avait été prévu une diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui n'a finalement pas eu lieu. Ainsi, la DCRTP pour 2019 a été inscrite presque au niveau du perçu 2018 (cf. ci-dessous).
- Encaissement en 2019 d'une recette exceptionnelle de 110 000 €, liée au fonds de soutien pour la désensibilisation des emprunts structurés.
- Prise en compte de la recette versée par Le Grésivaudan au titre de l'entretien des zones d'activités économiques, recette non portée au BP 2018 (cf. ci-dessous).
- Progression des recettes locatives du fait de l'occupation de locaux non loués sur toute l'année 2018.

✓ **Les atténuations de charges (ch 013) : 97 500 €** (98 000 € au BP 2018)

Il s'agit des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance maladie/décès/accidents du travail notamment). La prévision de ce chapitre est très aléatoire et incertaine puisqu'elle dépend notamment des situations médicales des agents. Aussi, la prévision 2019 est prudente.

✓ **Les produits des services et du domaine (ch 70) : 1 187 660 €** (1 099 990 € au BP 2018)

Il s'agit des redevances payées par les usagers du domaine public et des services (éducation, culture, jeunesse...) et de remboursements de frais à la commune (charges locatives notamment). Prévision en augmentation par rapport au BP 2018 (+ 87 670 €) du fait de la prise en compte de la recette versée par Le Grésivaudan au titre de l'entretien par la commune des zones d'activités économiques (135 700 € / an) dans la cadre du transfert de la compétence. Cette recette n'avait pas été portée au BP 2018.

L'augmentation globale des recettes du chapitre est atténuée par une diminution des recettes liées au service éducation (- 41 000 €), du fait essentiellement du passage à jours à partir de septembre, qui va générer des recettes moindres pour les temps d'activités périscolaires.

✓ **Les impôts et taxes (ch 73) : 13 723 800 €** (13 719 600 € au BP 2018)

Ce chapitre est affiché comme relativement stable mais a connu des modifications importantes.

L'**attribution de compensation (AC)** est de **6 950 000 €** (7 136 800 prévus au BP 2018 mais 6 760 000 € réellement versés. La gestion des voiries des zones d'activités économiques ayant été transférée à la communauté de communes, ainsi que la compétence GEMAPI, les montants des frais relatifs à ces transferts ont été déduits de l'AC, fin 2018. Lors du vote du BP 2018, ces montants n'étaient pas connus. De plus, en 2018, l'entretien des zones d'activités économiques a fait l'objet d'une régularisation rétroactive pour 2017 et 2018 (2 années déduites en 2018), ce qui explique que l'AC passe de 6,76 M€ en 2018 à 6,95 M€ en 2019. C'est le poste le plus important (50,6 % du chapitre).

Les **contributions directes** (impôts locaux : taxe d'habitation et taxes foncières) représentent 5 533 000 € (5 385 000 € au BP 2018).

La revalorisation des bases, décidée chaque année par l'Etat est de 2,2 % pour 2019 vs 1,2 % en 2018.

Au sein de ces impôts locaux, la part payée par les ménages représente 49 % (env. 2,7 M€). Le reste concerne la taxe foncière versée par les entreprises (env. 2,8 M€), soit près de 51 % du produit total (et 65 % du produit de la seule TFB).

Les taux 2019 sont inchangés et respectivement de 11,73 % (taxe d'habitation), 20,92 % (taxe foncière sur le bâti) et 61,11 % (taxe foncière sur le non bâti).

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** est estimé à **49 000 €**, en fonction du réalisé 2018. Son coefficient est de 2 (à noter que dans la plupart des autres communes, le coefficient est au moins de 4, voire le plus souvent de 6 ou 8 / 8,5).

Le reste du chapitre est constitué du **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour **860 200 €** (montant identique à 2018), des **droits de mutation** pour **300 000 €** (250 000 € en 2018) et des droits de place des commerces ambulants notamment marché dominical pour **31 600 €** (montant relativement stable). Le FNGIR est un mécanisme de péréquation horizontale entre collectivités territoriales bénéficiaires ou perdantes de la réforme de la Taxe Professionnelle. Crolles perçoit un montant de ce fonds au titre de collectivité perdante.

✓ **Les dotations et participations (ch 74) : 834 700 €** (719 250 € au BP 2018)

Elles sont en augmentation de 115 450 € par rapport à 2018 du fait de essentiellement de la prise en compte au BP 2018 d'une diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) soit - 118 300 € prévus en 2018 alors que la recette réellement versée n'a pas diminué (452 328 € versés). La dotation 2019 est prévue à hauteur de 441 000 €, soit + 107 000 € par rapport au BP 2018 (mais prudemment en diminution de 11 000 € par rapport à la recette réelle 2018).

A noter sur les autres postes :

- La diminution des subventions versées par l'Etat au titre des emplois aidés, soit - 20 000 €
- La diminution de la subvention versée par la CAF sur les activités loisirs et jeunesse, soit - 32 000 €.

Ces diminutions sont toutefois atténuées par une subvention de 12 130 € prévue pour la délivrance des titres sécurisés, la dotation de solidarité rurale qui passe de 68 500 € à 75 000 € et le montant du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (fonds de compensation de la TVA) prévu pour 50 000 € (la recette n'avait pas été portée au BP 2018, elle s'est élevée à 34 227 € en 2018).

✓ **Les autres produits de gestion courante (ch 75) : 361 040 €** (312 680 € au BP 2018)

Ils sont exclusivement composés des loyers encaissés, en augmentation de 48 360 € du fait de la prise en compte en année pleine sur 2019 de loyers concernant des locaux non occupés ou occupés partiellement en 2018.

✓ **Les produits financiers (ch 76) : 132 080 €** (32 200 € au BP 2018).

Ce chapitre comprend quasi exclusivement l'aide accordée sur le fonds de soutien pour la désensibilisation de 2 emprunts structurés (ramenés à taux fixe). Il s'agit d'un versement annuel jusqu'à 2028 qui était prévu à hauteur de 32 200 € par an.

En 2019, une recette exceptionnelle de 110 000 € est portée au budget du fait du versement par anticipation du fonds de soutien pour l'un des 2 prêts concernés. Cette somme aurait dû être versée sur 10 ans à raison de 11 000 € / an jusqu'à 2028. Ainsi, le montant du fonds de soutien, qui était jusqu'à maintenant de 32 204 € / an pour les 2 prêts sécurisés, passe à 21 100 € à partir de 2020. Cette opération exceptionnelle explique la variation importante de ce chapitre.

✓ **Les produits exceptionnels (ch 77) : 11 000 €** (9 310 € au BP 2018).

Ils concernent quasi exclusivement les recettes versées dans le cadre de sinistres ou de contentieux.

A noter :

Globalement, les recettes directes et indirectes liées à l'activité économique représentent + de 11,3 M€ soit plus de 69 % des recettes réelles. Ces recettes proviennent de la taxe sur le foncier bâti payée par les entreprises, le retour de la fiscalité professionnelle (au travers de l'attribution de compensation), des dotations de l'Etat et de la péréquation (horizontale) compensatoires de l'ancienne fiscalité professionnelle, et des recettes locatives versées par les entreprises.

La fiscalité liée aux impôts des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) représente 2,7 M€, soit environ 16 % des recettes réelles.

► **Les recettes d'ordre de fonctionnement et résultat antérieur : 4 558 888,05 €**

Il s'agit exclusivement de la reprise de l'excédent antérieur après affectation d'une partie (2 277 572,68 €) au financement de la section d'investissement. L'excédent global cumulé, avant affectation était ainsi de 6 836 460,73 €.

3 - Les dépenses d'investissement

	BP 2019 dont RAR	Rappel BP 2018 dont RAR	Evolution / 2018
Immob incorporelles (ch 20)	343 177,10	350 538,30	-7 361,20
Subv d'équipement versées (ch 204)	86 850,00	302 755,92	-215 905,92
Immob corporelles (achats : ch 21)	1 649 142,93	1 266 677,62	382 465,31
Immob en cours (travaux : ch 23)	7 706 829,66	5 598 443,18	2 108 386,48
Total dépenses d'équipement	9 785 999,69	7 518 415,02	2 267 584,67
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	13 476,74	206 000,00	-192 523,26
Emprunts et dettes (ch 16)	2 286 900,00	2 560 700,00	-273 800,00
Dépôt et cautionnement versés	1 776 800,00	0,00	1 776 800,00
Dépenses imprévues (ch 020)	0,00	30 000,00	-30 000,00
Total dépenses financières	4 077 176,74	2 796 700,00	1 280 476,74
Total dép réelles d'investissement	13 863 176,43	10 315 115,02	3 548 061,41
Dépenses d'ordre dont déficit d'invest reporté	1 690 219,20	0,00	1 690 219,20
Total dépenses d'investissement	15 553 395,63	10 315 115,02	5 238 280,61

► **Les dépenses d'investissement : 15 553 395,63 €** (10 315 115,02 € au BP 2018)

Le budget 2019 marque une accélération des investissements

Les dépenses d'investissement comprennent d'une part 5 773 919,20 correspondant à :

- Remboursement de capital de la dette (1 204 200 €)
- Remboursement de cautions et d'avances sur marchés (26 000 €)
- Ecritures comptables liées aux emprunts sur ligne de trésorerie (1 076 700 € neutres budgétairement, même montant porté en recettes),
- Consignation des recettes liées à la vente des terrains de la zone d'activités économiques (1 776 800 €)
- Résultat reporté (déficit de 1 690 219,20 €)

Ainsi, les dépenses d'équipement prévues dans la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) s'élèvent à **9 779 476,43 €** (incluant 617 808,38 € de restes à réaliser de dépenses engagées au 31/12/2018 et non payées).

Les dépenses de la PPI se déclinent en 3 blocs et affichent pour 2019 les montants suivants :

- 3 029 720 € pour les autorisations de programmes pluriannuels (AP/CP),
- 1 603 647,43 € pour la maintenance et renouvellement du patrimoine et des moyens des services,
- 5 146 109 € pour l'ensemble TA « travaux et aménagements ».

Les dépenses d'équipement (travaux et achats) représentent ainsi + de 70 % des dépenses réelles.

Les acquisitions (chap 20 + 21) s'élèvent à près de 2 M€ et les travaux (ch 23) à 7,7 M€.

Les principaux programmes pluriannuels portent notamment sur la poursuite des projets liés à **l'amélioration énergétique** (100 000 € sur éclairage public et 516 000 € sur l'amélioration thermique des bâtiments publics), à **l'accessibilité** des bâtiments et espaces publics (147 670 €), à la fin de l'aménagement de la **digue pare-éboulis du Fragnès** (825 000 €) et à la **sécurisation** des bâtiments communaux (64 500 €).

3 projets pluriannuels nouveaux sont proposés au budget : **l'extension de l'espace Paul Jargot** (362 600 € en 2019 sur 674 000 € globalement), la **construction d'une nouvelle cuisine centrale** en lien avec le Département (500 000 € en 2019 sur 3,2 M€ globalement) et la **réfection de la toiture de l'église** (64 000 € en 2019 sur 364 000 € globalement).

Les projets structurants se poursuivent avec une enveloppe de 1,5 M€ dont 1,2 M€ pour le cœur de ville, ainsi que la suite du **plan de jalonnement et le plan de déplacements** (131 240 €).

La grosse maintenance du patrimoine et le renouvellement du matériel représente 1,6 M€ dont 0,6 M€ pour le renouvellement des véhicules (dont achats de vélos électriques) dans le cadre de la transition énergétique.

L'accent est mis sur les projets liés à la **voirie et espaces publics** qui représentent + de 2,4 M€ dont notamment :

- ✓ Les travaux de la rue de la Perrade (450 000 €)
- ✓ Les travaux de l'allée des Erables (400 000 €)
- ✓ La fin de l'enfouissement des réseaux secs avec la rue Marcel Paul (100 000 €)
- ✓ Les déplacements doux (400 000 € dont 312 000 € pour la liaison piétons cycles RD 1090-Montfort)
- ✓ Le cimetière (nouvelles allées et colombarium pour 137 000 €)
- ✓ L'aménagement de l'étang de Montfort (95 000 €)

Les travaux liés aux bâtiments communaux représentent 0,85 M€ dont notamment 0,2 M€ pour la réfection de la toiture du gymnase Bolès et 0,2 M€ pour des aménagements au groupe scolaire Sources-Charmanches.

Les travaux concernant les **équipements sportifs** s'élèvent à 370 000 € dont 300 000 € pour **l'extension du skate-park**.

A noter dans les projets nouveaux en cours d'étude ou de montage, le **centre funéraire** (appel à projets en cours) et la **résidence seniors** (appel à projet à publier).

Ces investissements sont autofinancés.

4 - Les recettes d'investissement

	BP 2019 dont RAR	Rappel BP 2018 dont RAR	Evolution / 2018
Subv d'investissement (ch 13)	314 554,90	463 894,90	-149 340,00
Emprunts et dettes (ch 16 hors 165)	1 126 700,00	1 404 700,00	-278 000,00
Immob en cours (ch 23 : rembt avances /marchés)	20 000,00	28 000,00	-8 000,00
Total recettes d'équipement	1 461 254,90	1 896 594,90	-435 340,00
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	800 000,00	630 000,00	170 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 277 572,68	191 746,58	2 085 826,10
Emprunts et dettes (165)	6 000,00	6 000,00	0,00
Produit des cessions (ch 024)	3 901 520,00	135 310,00	3 766 210,00
Total recettes financières	6 985 092,68	963 056,58	6 022 036,10
Total rec réelles d'investissement	8 446 347,58	2 859 651,48	5 586 696,10
Recettes d'ordre	7 107 048,05	7 455 463,54	-348 415,49
Total recettes d'investissement	15 553 395,63	10 315 115,02	5 238 280,61

► **Les recettes réelles d'investissement : 8 446 347,58 €**

Elles comprennent une inscription neutre budgétairement (1 076 700 € au chap. 16, liés aux opérations comptables pour l'utilisation comme ligne de trésorerie de 3 emprunts, la même enveloppe est prévue en dépenses) et l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (2 277 572,68 au chap. 1068).

Ainsi, les recettes réelles, hors cette écriture, s'élèvent à **5 092 074,90 €** (dont 30 454,90 € de restes à réaliser de 2018).

Elles comprennent :

- Le versement de subventions par la communauté de communes, la Région et l'Etat (314 554,90 €),
- Le remboursement du fonds de compensation de la TVA (300 000 €) + Taxes d'urbanisme liées aux permis de construire (500 000 €),
- La vente des terrains liés au transfert de la zone d'activités économiques (1 776 800 € qui seront consignés à la Caisse des dépôts et consignations, soit une opération neutre, même montant porté en dépenses),
- La vente du terrain lié à l'opération « triangle » (2 074 720 €),
- La vente d'un terrain aux MFR (maison familiales et rurales), soit 50 000 €,
- Une recette de 50 000 € correspondant au bail de réhabilitation de 2 maisons mises à disposition de l'association « un toit pour tous » (cette recette est considérée comme une dette car le loyer a été versé par anticipation sur la durée totale du bail qui est d'une 50aine d'années). Cette opération donnera lieu à des écritures d'ordre en vue d'étaler la recette et constater chaque année le loyer théorique annuel,
- Remboursements de cautions sur les locaux loués (6 000€) et d'avances sur marchés (20 000 €).

► **Les recettes d'ordre d'investissement : 7 107 048,05 €**

Elles comprennent :

- 800 300 € de dotation aux amortissements
- 6 306 748,05 € de virement de la section de fonctionnement

5 - La dette

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2004.

La dette est composée de 7 emprunts dont 3 emprunts assortis d'une ligne de trésorerie. L'encours de la dette est, au 01/01/2019, de 11,3 M€ dont :

- 7,1 M€ (62,4 %) sur 2 prêts à taux fixe classique (classés 1A sur la charte Gissler))
- 2,8 M€ (25,2 %) sur 2 prêts structurés (classés en 1B)
- 1,4 M€ (12,4 %) sur 3 prêts à taux variable assortis d'une ligne de trésorerie (classés 1A)

Près de 75 % de la dette est donc classée 1A.

L'annuité 2019 est de 1 528 580 € (1 508 000 € en 2018) dont 324 380 € d'intérêts (dépense de fonctionnement) et 1 204 200 € de remboursement de capital (dépense d'investissement).

La dette par habitant (8 554 hab au 01/01/2019) est de 1 321 € (1 447 € en 2018). La capacité de désendettement est de 4,4 années (6,4 années en 2018).